



**AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020**

	<p>TROPHEE ANCR'ERDRE 2019</p> <p>02/06, 22/09, 17/11 et 01/12</p> <p>La GRIMAUDIERE <u>ANCRE</u></p>	
---	--	---

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.1.1 Règle modifiée- la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.3 Les règlements fédéraux, Règles de course Osiris Habitables du guide 2019 et règle Micro 2019
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [C] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur et pour les Micros, le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 - à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L ayant une carte Osiris valide et **QS en cohérence avec les autres bateaux par le barème Osiris.**

Quota minimum requis pour que l'épreuve soit courue : 5 bateaux

- 3.2 **Les skippers doivent obligatoirement s'inscrire, avec, dans la mesure du possible, l'ensemble de l'équipage,** en utilisant le logiciel d'inscription Régata Home **avant le samedi précédent le jour de la régata avant 15 heures (ou en cas de problème avec ce logiciel envoi d'un mel dans ce délai à : ancre44240@gmail.com);**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage), non enregistrés dans Régata Home, doivent **s'inscrire, dans la mesure du possible, à l'Ancre, la veille de la régata et** présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	gratuit

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : sans objet
 5.2 Jauge et contrôles :
 A la discrétion du Président du Comité de course.
 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
02/06, 22/09, 17/11 et 12/12	Matin : 10h15	Toutes
02/06, 22/09, 17/11 et 12/12	Après-midi : *	Toutes

* En fonction de l'heure de fin de course du matin, après pause repas.

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :
 - [affichées selon la Prescription Fédérale].
 - [disponibles en version électronique sur le site ANCRE] rubrique REGATER ,page Doc Régates.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours spécifique Erdre numérotés de 1 à 13. (édition Avril 2019) (Disponible sur www.ancrecn.fr page Doc Régates)
 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 [*Nombre*] courses devront être validées pour valider la compétition : non utilisé.
 9.2 Le classement sera effectué sur le total des courses des 6 journées de Trophée moins les trois plus mauvaises à partir de 18 courses, moins les 2 plus mauvaises de 15 à 17 courses et moins la plus mauvaise jusqu'à 14 courses. Il sera établi 2 classements Osiris habitables : le premier (CRO) pour les groupes A, B, C + (R1, L et QS ou assimilé jusqu'à gr 12 brut) et le second (REG) pour les groupes (R1, L et QS ou assimilé supérieurs à gr 12 brut).
 Envoi des résultats à la FFvoile, soit par groupe, soit en un seul groupe si un des groupes n'atteint pas le minimum prévu par la FFvoile (minimum 7 bateaux) Pour les Micros du groupe CRO, un classement en temps réel sera extrait et transmis à la classe Micro si plus de 4 micros sont présents.
 9.3 Le système de classement est le suivant : [ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°)).
 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont *soumis sera fait selon le système temps sur temps.*

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Proclamation du classement :
 - TROPHEE ANCR'ERDRE : date définie ultérieurement

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter, par courriel : ancre44240@gmail.com ou le samedi de 14h à 18h tél : **02 40 29 71 62.**